



Berne, le 28 avril 2021

Destinataires:

Gouvernements cantonaux

Ordonnance sur les précurseurs de substances explosibles: ouverture de la procédure de consultation

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Le 28 avril 2021, le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de justice et police (DFJP) de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet d'ordonnance sur les précurseurs de substances explosibles.

Le délai imparti à la consultation court jusqu'au **18 août 2021**.

Le 25 septembre 2020, l'Assemblée fédérale a adopté la loi fédérale sur les précurseurs de substances explosibles (LPSE). Celle-ci a pour but d'empêcher l'utilisation abusive de substances pouvant servir à préparer des substances explosibles. La LPSE restreindra partiellement l'accès des particuliers à de telles substances. Le présent projet d'ordonnance vise à mettre en œuvre la LPSE.

Nous vous invitons à nous donner votre avis sur le rapport explicatif.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse:

<https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi, nous vous saurions gré de nous faire parvenir votre avis dans la mesure du possible sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans le délai imparti:

kd-rechtsabteilung@fedpol.admin.ch

Afin de pouvoir répondre à vos éventuelles questions, nous vous prions de bien vouloir indiquer dans votre prise de position les noms et coordonnées des interlocuteurs compétents.



M. Hanspeter Dolder, Office fédéral de la police fedpol, se tient à votre disposition pour toute question ou information complémentaire (hanspeter.dolder@fedpol.admin.ch, 058 462 12 03).

Nous vous remercions vivement de votre intérêt et de votre précieuse collaboration.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale